

TABLE DES MATIERES

1. Le billet du Bureau	2
2. La Maison genevoise des Médiations	4
3. Les entretiens de médiation	6
3.1. Données statistiques	7
4. Les sensibilisations à la médiation & les ateliers de pratique	12
5. Perspectives 2010	14
6. Les comptes 2009	15

1. LE BILLET DU BUREAU

Le caractère volontaire d'une médiation inscrit implicitement les personnes en désaccord dans un espace de dialogue réaliste et résolument optimiste : ces personnes s'adressent à la Maison genevoise des Médiations pour rechercher calmement et ensemble des solutions à leurs conflits actuels.

Le choix d'entreprendre une médiation intervient le plus souvent dans une période de crise, mais il est nécessaire de souligner que cette démarche permet à ses acteurs d'investir avant tout l'opportunité des changements qu'elle suppose.

En 2009, la Maison genevoise des Médiations a poursuivi avec énergie ses activités dans un contexte de crise économique et sociale générale, mais aussi de remous internes. Notre engagement s'est avéré positif pour l'évolution de notre association, malgré le constat d'une légère baisse du total de nos séances de médiations.

Concrètement, la crise du marché immobilier genevois nous a en effet contraint à changer de locaux en octobre 2009, le propriétaire du 40 rue du Stand ayant décidé de rehausser son immeuble ; mais ce déménagement a représenté un excellent prétexte pour réaffirmer notre visibilité : une campagne sur les Transports Publics Genevois et dans certains cinémas de la place a informé les citoyens de ce changement.

Pour sa part, Madame Anne de la Cruz, notre secrétaire-coordinatrice, mettant à profit une formation professionnelle complémentaire, a pu réorienter ailleurs sa carrière. Ce d'ores et déjà regretté départ, nous a permis d'engager à ce poste une nouvelle collaboratrice rigoureuse, enthousiaste et souriante même au téléphone, Madame Jannick Frigenti Empana.

Enfin, le départ de deux de nos fidèles et précieuses médiatrices, Mesdames Danielle Jacques et Ariane Dreyfus, que nous profitons ici de remercier pour leur important investissement durant de nombreuses années, nous a offert l'opportunité de collaborer avec deux nouveaux médiateurs : Madame Leila Huguenin et Monsieur Christophe Imhoos. Nous leur souhaitons encore une fois la bienvenue.

2009 a donc été une année de changements significatifs pour la Maison genevoise des Médiations ! De plus notre Présidente, Madame Milène Barthassat, a dû malheureusement quitter notre Bureau, car de nouveaux engagements professionnels ne lui ont plus permis de libérer la disponibilité requise pour cette fonction. Je tiens à la remercier de son engagement, tout comme les autres membres du Bureau de notre association qui assurent son fonctionnement. Cette collégialité permanente de la Maison Genevoise des Médiations, y compris au moment des prises de décisions indispensables, reflète bien l'esprit de médiation qui nous anime.

2009 a également confirmé le soutien que nous rencontrons depuis plusieurs années de la part de nos autorités. Nous avons la chance d'avoir obtenu de l'Etat de Genève la poursuite de son aide financière pour une période de quatre ans, soit de 2010 à 2013. Cette reconnaissance nous encourage dans notre action et nous permettra surtout de renforcer notre fond social, dans le but de rendre la médiation accessible à tout un chacun, même en période de difficultés pécuniaires.

Nous souhaitons ainsi remercier tout particulièrement le Département de la Solidarité et de l'Emploi et son Conseiller d'Etat, Monsieur François Longchamp, pour sa confiance.

Pour conclure, un grand bravo à toute notre équipe de médiateurs et médiatrices pour leur motivation constante et croissante.

Montrons-nous donc proactifs et optimistes, en transformant des situations de crise en opportunités de changement et souhaitons une longue vie à la Maison genevoise des Médiations.

Pour le bureau

Bruno MUNARI, Vice Président

2. LA MAISON GENEVOISE DES MÉDIATIONS :

ÊTRE ÉCOUTÉ SANS À PRIORIS

La Maison genevoise des Médiations propose des espaces de parole neutres, dans lesquels tout type de conflit peut être déposé et discuté avec le soutien de médiateurs et de médiatrices.

Etre écouté, entendre ce que l'autre pense et ressent afin de mettre à jour les différents enjeux concrets et aussi émotionnels du conflit, c'est le but de la médiation. Une médiation s'articule autour de l'objectif partagé de rechercher une ou plusieurs solutions communes et satisfaisantes pour chacune des personnes concernées. La médiation représente donc une démarche restauratrice et engageante de reconnaissance mutuelle.

Accueillir, écouter sans jugement et soutenir les personnes en conflit dans la recherche d'une nouvelle qualité de communication, de relation et donc de vie, en élaborant avec elles des accords de bon sens, réalisables et durables dans le temps: voilà l'objectif prioritaire de notre association de médiation.

Bureau

L'évolution et le développement des activités de la Maison genevoise des Médiations sont la principale tâche du Bureau. Ce dernier est élu lors de notre Assemblée Générale et il se réunit à quinzaine. En 2009, il était composé jusqu'au mois de mai de Milène Barthassat (Présidente), Bruno Munari (Vice-Président), Anne-Françoise Rochat et Jean-Louis Nicou ainsi que de Anne de la Cruz (secrétaire-coordinatrice, voix consultative), remplacée par Jannick Frigenti Empana dès le mois d'octobre.

Le Bureau veille à la cohérence et à la rigueur des actions de la Maison genevoise des Médiations, développe des projets de promotion et assure le suivi du travail effectué tant par le secrétariat que par les médiateurs.

Le Bureau s'occupe d'organiser les rencontres de tous les médiateurs de la MgeM durant l'année. Ainsi trois séances de supervision ont été organisées en 2009 et animées par Colette Lechenne, psychologue et thérapeute familiale. L'équipe s'est également réunie régulièrement pour des séances d'intervention à l'interne afin d'approfondir certains thèmes en lien avec notre pratique.

En parallèle, le Bureau s'assure que la Charte des médiateurs et le règlement de la Maison genevoise des Médiations sont respectés.

Secrétariat et coordination

Madame Anne de la Cruz a été remplacée dès le mois d'octobre 2009 par Madame Jannick Frigenti Empana, dans le cadre d'un emploi à 50%, afin d'assumer les différentes tâches du secrétariat et de la coordination.

Le secrétariat est ouvert 3 jours par semaine de 09h00 à 16h00. Pendant ces heures, la secrétaire-coordinatrice assure la permanence téléphonique, les demandes de renseignements et la répartition des mandats de médiation en fonction des disponibilités des médiateurs et de l'agenda des médiateurs.

De plus, elle gère toute l'administration et prend les procès-verbaux des réunions du Bureau et de l'Assemblée générale participant ainsi au bon fonctionnement de notre association. Elle organise également les inscriptions aux sensibilisations à la médiation et reçoit les nombreuses demandes de stage émanant des différents centres de formation à la médiation de Suisse romande, voire de France voisine.

Madame Françoise Decroux, comptable externe, est en charge du contrôle des comptes annuels, qui sont ensuite, et pour la dernière année, révisés par le Bureau Fiduciaire Francine Duparc-Mollier.

L'équipe des médiateurs



En 2009, l'équipe des médiateurs et médiatrices de la Maison genevoise des Médiations était composée de : Milène Barthassat, Martine Chenou, Bruno Munari, Jean-Louis Nicou et Anne-Françoise Rochat. Elle s'est renforcée dès le mois de septembre par l'arrivée de Christophe Imhoos puis de Leila Huguenin, en novembre.

L'équipe des formateurs


Au cours de l'année 2009, l'équipe de nos médiateurs formateurs a subi des changements. Danielle Jaques et Milène Barthassat se sont retirées du groupe, la première pour cessation d'activité à la MgeM, la seconde par manque de disponibilité.

Jean-Louis Nicou est venu renforcer l'équipe qui est donc constituée de trois médiateurs formateurs : Bruno Munari, Anne-Françoise Rochat et Jean-Louis Nicou.

Deux différentes formules de sensibilisation sont proposées :

-  une sensibilisation à la médiation générale
-  une sensibilisation à la médiation dans les relations interpersonnelles du travail

ainsi qu'un :

-  atelier de pratique à la médiation

3. LES ENTRETIENS DE MEDIATION

Préambule






La médiation est une méthode de gestion et de résolution des conflits par laquelle un tiers, le médiateur ou la médiatrice, offre aux personnes en litige l'occasion de se rencontrer pour tenter de négocier, de manière librement consentie et dans un lieu protégé par la confidentialité. Ce processus cherche ainsi à mettre en lumière les différents aspects et enjeux qui font vivre un conflit: ceux-ci peuvent être d'ordre affectif, économique, juridique, éducatif, psychologique ou social. Les personnes qui s'engagent dans une médiation collaborent donc de manière créative à la recherche commune d'une solution, permettant à chacun de satisfaire ses besoins et intérêts propres ou de s'entendre sur un accord construit à partir de positions et valeurs divergentes.

Selon le domaine de la médiation, ou le désir des personnes en conflit, celles-ci sont reçues en premier lieu pour un entretien individuel qui leur permet d'exprimer leur vécu du conflit, de comprendre le cadre et les règles d'une médiation et de déterminer les éventuels besoins pour rencontrer l'autre dans une séance commune. De ce fait, ce n'est qu'ensuite, et si elles l'acceptent respectivement, que les personnes se rencontreront pour un ou plusieurs entretiens de médiation.

Quel que soit le contexte concerné, nos médiateurs travaillent selon la même éthique professionnelle. Une des spécificités de la Maison genevoise des Médiations est que ses médiateurs et ses médiatrices pratiquent prioritairement en **co-médiation**.

Nous sommes en effet convaincus que la présence de deux médiateurs garantit une meilleure qualité d'écoute, de présence et d'attention aux personnes engagées dans le processus ; elle permet également une meilleure disponibilité à chacun, des regards et interventions plus variés et constitue de ce fait, un gage supplémentaire de neutralité et d'impartialité.

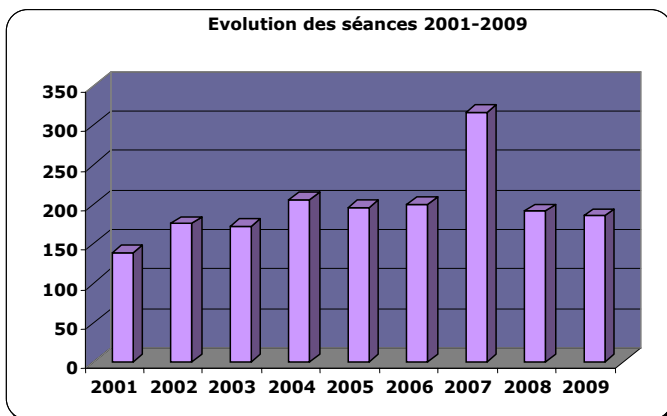
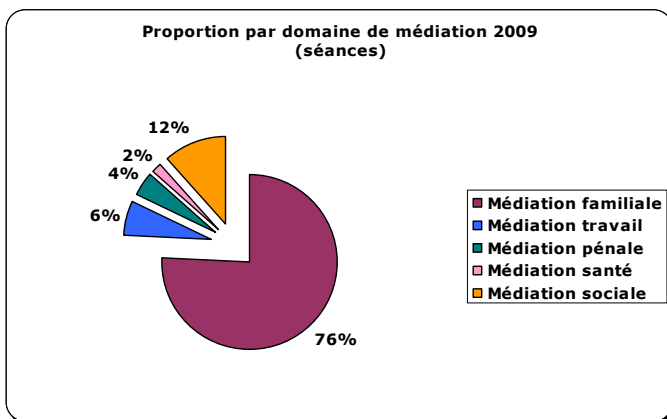
A la Maison genevoise des Médiations, chaque processus de médiation se base et s'articule sur les règles déontologiques suivantes :

-  Participation volontaire des parties
-  Confidentialité
-  Indépendance du médiateur par rapport aux institutions judiciaires et sociales
-  Impartialité du médiateur face aux participants
-  Neutralité et non jugement du médiateur

Certains de nos médiateurs sont personnellement mandatés pour pratiquer une médiation qui se déroule à la Maison genevoise des Médiations, toutefois selon les règles définies par les mandataires ; celles-ci excluent notamment – et malheureusement – la co-médiation. Ces médiations déléguées par une autorité (en matière pénale ou dans le domaine de la santé) ou par un mandataire (Ville de Genève, entreprise privée) sont exercées à la Maison genevoise des Médiations qui offre un cadre particulièrement adéquat, moyennant le paiement d'un tarif de location dont le produit revient à la MgeM.

3.1. Données statistiques

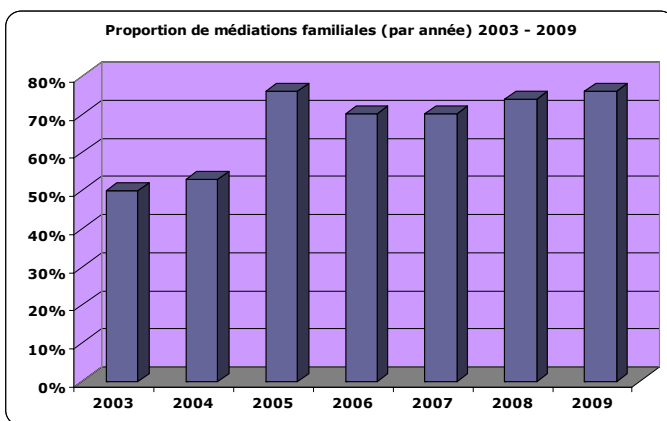
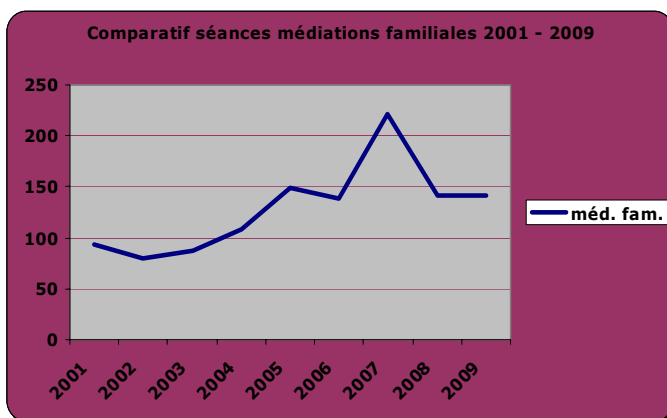
En 2009, 51 situations de médiation ont été traitées à la MgeM, donnant lieu à 185 séances de médiation représentant ainsi une diminution par rapport à 2008. Ce chiffre reste cependant stable par rapport aux années 2004-2006, l'année 2007 restant une exception à ce jour.



La médiation familiale

Les demandes de médiation familiale concernent la plupart du temps des couples désirant trouver une entente avant leur séparation ou leur divorce. Il arrive également que la médiation soit sollicitée sur proposition du tribunal, par exemple lorsqu'il s'agit de négocier le versement des contributions à l'entretien des enfants ou d'établir des règles concernant les relations des parents avec eux. Un accord pourra, le cas échéant, être soumis au juge pour ratification. Dans d'autres situations, il peut s'agir de grands-parents désirant régler un conflit avec leurs petits-enfants, de frères et sœurs majeurs ayant à traiter de leurs relations personnelles ou à négocier un partage successoral, ou encore de parents voulant discuter avec un enfant majeur de relations personnelles et/ou financières.

En 2009, il y a eu 38 situations de médiation familiale pour un total de 142 séances, soit le 76 % des médiations.



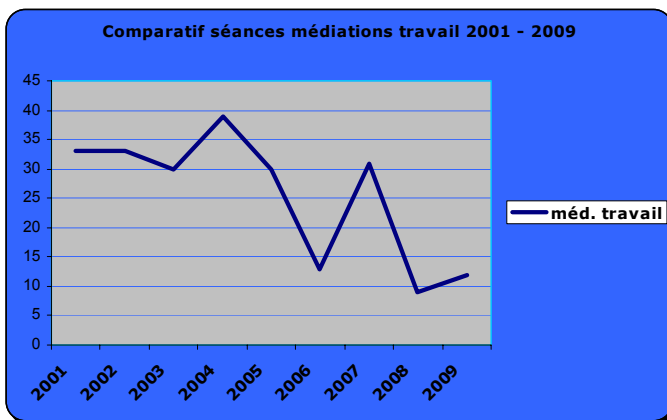
La médiation dans les relations interpersonnelles au travail

La médiation se réalise soit au sein d'équipes comprenant plusieurs personnes, soit entre deux protagonistes d'un conflit dans le cadre de leur travail. Elle peut avoir lieu entre personnes de même niveau hiérarchique ou entre un supérieur et un/des subordonné/s.

Les demandes émanent en général d'entreprises ou d'associations. En principe, l'entreprise ou l'association mandante finance les séances de médiation et accepte que celles-ci soient réalisées sur les heures de travail des personnes concernées. Il arrive que des collaborateurs saisissent directement la Maison genevoise des Médiations. Se pose alors la question du financement du processus.

Il est important de souligner que le médiateur ne donnera d'informations relatives au contenu de la médiation à l'employeur qu'avec l'accord des personnes impliquées.

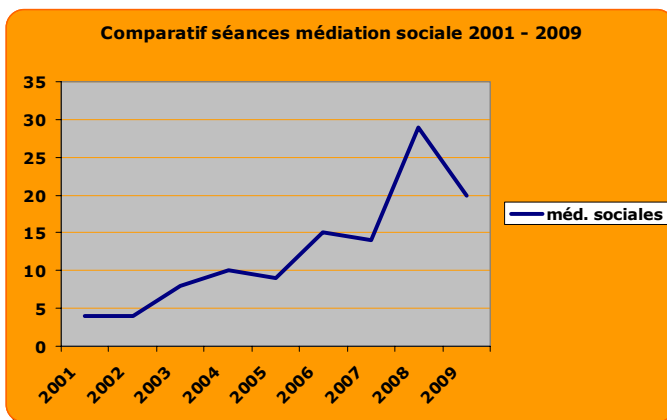
En 2009, il y a eu 4 situations de médiation du travail qui ont donné lieu à 12 séances de médiation.



La médiation sociale

La médiation en matière sociale recouvre les problèmes liés à la vie en communauté et/ou en collectivité, soit principalement des conflits de voisinage. La demande de médiation parvient souvent à la Maison genevoise des Médiations directement par les personnes qui vivent un conflit, mais parfois aussi sur recommandation des régies ou de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers.

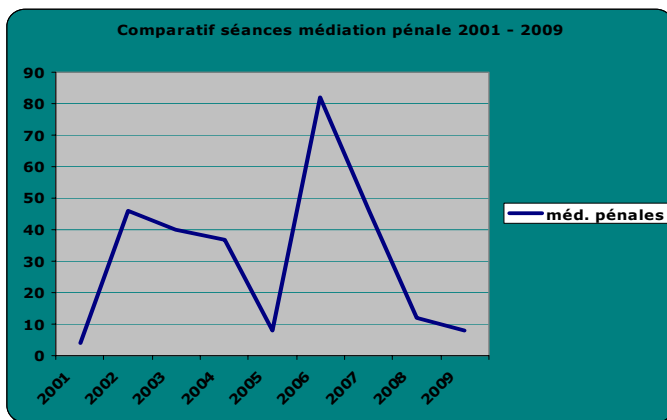
En 2009, il y a eu 5 situations de médiation sociale qui ont donné lieu à 22 séances de médiation.



La médiation pénale

Elle concerne des conflits qui ont entraîné le dépôt d'une plainte pénale et pour lesquels les 3 médiateurs assermentés pénaux de la MgeM ont reçu un mandat particulier, illustré par le graphique ci-dessous.

En 2009, les médiateurs pénaux affiliés à la MgeM ont reçu au total 3 situations déléguées par le Procureur général qui ont donné lieu à 8 séances de médiation.



La médiation civile

Inscrite dans la loi de procédure civile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, la médiation civile regroupe nombre de domaines d'intervention existants à la Maison genevoise des Médiations, par exemple en matière de famille et de succession, de contrat de bail, de voisinage ou de copropriété, ou encore de contrat de travail.

Les médiations civiles entreprises à la Maison genevoise des Médiations figurent donc dans les statistiques des différents domaines cités précédemment. Il est à souligner que la majorité des médiations civiles concerne le champ familial.

La médiation dans le domaine de la santé

La médiation dans le domaine de la santé concerne en premier lieu les conflits entre les patients et le personnel du corps médical.

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur la santé, deux de nos médiatrices ont été accréditées par le Département de l'Economie et de la Santé.

Les cas sont délégués par la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits du patient.

En 2009, il y a eu, à la Maison genevoise des Médiations, 1 situation déléguée par cette commission, pour un total de 3 séances.

Autres mandats particuliers

Un de nos médiateurs reçoit à la Maison genevoise des Médiations les médiations que lui délègue la Ville de Genève, pour laquelle il est médiateur titulaire.

Un de nos médiateurs est accrédité par une grande entreprise de la place, de laquelle il a reçu 3 mandats, soit 8 séances qui se sont déroulées à la Maison genevoise des Médiations.

4. LES SENSIBILISATIONS A LA MEDIATION & LES ATELIERS DE PRACTIQUE

Les sensibilisations à la médiation

L'année 2009 a été très fructueuse en ce qui concerne nos modules de sensibilisation à la médiation. Nous avons accueilli 68 personnes - soit deux fois plus qu'en 2008 - réparties en 8 sessions :

- ✚ 4 sensibilisations à la médiation générale : 32 participants,
- ✚ 2 sensibilisations à la médiation dans les relations interpersonnelles au travail : 20 participants,
- ✚ 2 sensibilisations à la médiation dans les relations interpersonnelles au travail organisées d'une part, pour des employés de la FASE (fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) et d'autre part pour ceux du foyer Arabelle (lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfants, momentanément en difficulté) : 16 participants.

Il est intéressant de noter le regain d'intérêt pour la sensibilisation à la médiation dans les relations interpersonnelles au travail ; les entreprises sont de plus en plus conscientes du bien-fondé d'offrir à leurs employés la possibilité de découvrir la médiation, son processus ainsi que la posture du médiateur.

Les modules de sensibilisation, d'une durée de 12 heures, s'articulent autour de deux objectifs bien définis :

- ✚ permettre à des personnes intéressées à la médiation de comprendre ce qu'est la posture de médiateur, de découvrir ce que recouvre et comment s'organise un processus de médiation et, éventuellement, de poursuivre une formation approfondie. En effet, nos sensibilisations sont reconnues par les divers instituts de formation à la médiation comme un pré requis pour une inscription.
- ✚ donner la possibilité à des professionnels du monde du droit, de la pédagogie, des ressources humaines, de la santé, de la famille, d'identifier et de comprendre la complémentarité des outils de la médiation avec leur pratique professionnelle quotidienne.

Pour 2009 l'équipe des formateurs était constituée de Bruno Munari, Jean-Louis Nicou et Anne-Françoise Rochat.

Anne-Françoise Rochat

Médiatrice et membre du Bureau

Les ateliers de pratique

Le premier atelier de pratique de l'entretien de médiation s'est tenu le samedi 21 novembre 2009 dans les nouveaux locaux de la Maison Genevoise des Médiations. Il a réuni 10 participants, ayant chacun déjà reçu une sensibilisation à la médiation auprès de la MgeM ou d'autres associations de médiation.

Après un bref rappel d'une méthode d'entretien abordée en sensibilisation, chaque participant a pu expérimenter tant les techniques que la posture de médiation, au cours de 3 grands jeux de rôles écrits par les médiateurs de la MgeM sur la base de situations réelles.

L'évaluation largement positive de l'atelier par les participants, nous a confortés dans l'idée que cette démarche correspond réellement à un besoin et nous proposerons la tenue de deux ateliers dans le courant de l'année 2010.

Enfin, nous nous réjouissons de noter que, suite à la sensibilisation à la médiation et à l'atelier de pratique, quelques personnes ont décidé d'entreprendre une formation approfondie à la médiation.

Jean-Louis Nicou

Médiateur

6. PERSPECTIVES 2010

En ma qualité de nouveau venu au sein de l'équipe des médiateurs de la MgeM, j'ai le privilège de m'exprimer sur les perspectives qu'offre cette année 2010.

Le soutien à la pratique de la médiation par le biais d'ateliers dans lesquels jeux de rôle et mises en situation sont organisés est une excellente initiative. Ils répondent à la demande de personnes sensibilisées de pouvoir mettre en pratique les techniques d'entretien abordées en sensibilisation. Ainsi comme les sensibilisations proposées par la MgeM, ces ateliers contribuent à la promotion de la médiation, engagement nécessaire de tout acteur majeur de la médiation en Suisse romande.

Je suis heureux – pour ne pas dire honoré – d'avoir la chance de participer au renforcement de l'équipe des médiateurs de la MgeM. A mon arrivée, j'ai apprécié l'accueil qui m'a été réservé. Je me suis immédiatement senti faire partie de l'équipe tant l'ambiance y est chaleureuse tout en étant empreinte de rigueur.

J'y goûte plus particulièrement les échanges et le partage d'expériences, souvent prenantes, lors de nos interventions et supervisions, moments nécessaires dans notre pratique de médiateur. Je suis aussi séduit par la volonté de ceux présidant aux destinées de la MgeM d'affirmer l'identité de l'association autour de valeurs communes fortes. Cela permettra certainement d'assurer sa visibilité dans un environnement de plus en plus saturé d'informations.

Par-dessus tout, je suis séduit par cette diversité d'horizons et de vécus au sein de l'équipe de la MgeM qui participe à la richesse du groupe et prend tout son sens en co-médiation. Caractéristique essentielle de la pratique de la médiation à la MgeM, j'en ai découvert ses bienfaits : loin de constituer une approche plus lourde, voire formelle ou rigide, la co-médiation permet, en termes d'interaction, de créer un espace plus sûr et garantit la dynamique nécessaire et indispensable qui nourrit le processus.

Au plan matériel, je me sens à l'aise dans les nouveaux locaux de la MgeM, accessibles et accueillants. Ayant pignon sur rue, ils devraient également accroître la présence de la MgeM dans la Cité et traduire le signe d'un nouveau cycle dans l'existence d'une association qui a maintenant atteint l'âge de maturité!

Je souhaite longue vie et plein succès à la MgeM tout espérant pouvoir, avec mes modestes ressources, contribuer à sa pérennité.

Christophe Imhoos

Médiateur

7. LES COMPTES 2009

Bureau Fiduciaire Francine Duparc – Mollier
26, chemin du Vieux-Puits – 1228 Plan-les-Ouates - tél. 079 484 65 45

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
MEMBRES DE LA

MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS

1204 GENEVE

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons, en qualité d'Organe de révision de votre Association, vérifié, au sens des prescriptions légales et statutaires, vos comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession et sont conformes aux exigences légales (LGF, CO) ainsi qu'à la directive DIP EGE-02-04. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification telle que les anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies, dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 26 avril 2010

Francine Duparc
Réviseur

Annexes : Comptes annuels comprenant

- Bilan (CHF 78'857.12)
- Compte de Pertes et Profits
- Détail des frais généraux

MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS
41. rue de la Synagogue
1204 GENEVE

BILAN COMPARATIF AU 31 DECEMBRE

	2 0 0 9	2 0 0 8
	CHF	CHF
ACTIF		
Caisses	273.15	367.50
Compte de Chèques postaux	26'208.82	20'337.09
Banque Cantonale : garantie loyer Synagogue	4'563.15	0.00
Banque Cantonale : garantie loyer Stand	8'008.20	7'994.15
Liquidités	39'053.32	28'698.74
Débiteurs	698.00	9'148.70
Impôt anticipé à récupérer	46.45	16.20
Actifs transitoires	18'001.35	12'968.35
Réalisables à court termes	18'745.80	22'133.25
Matériel et Mobilier	25'880.15	13'370.65
moins : amortissements 25%	-6'470.15	-11'287.00
Machines et matériels de bureau	21'559.00	2'960.85
moins : amortissements 40%	-19'911.00	-2'183.00
Immobilisations	21'058.00	2'861.50
TOTAL DE L'ACTIF	78'857.12	53'693.49
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>	<hr style="border-top: 3px double black;"/>
 PASSIF		
Créanciers	9'776.65	4'349.25
Passifs de régularisation	2'200.00	1'100.00
Capitaux étrangers à court terme	11'976.65	5'449.25
Fonds "Aménagement"	4'700.00	
Capitaux des fonds	4'700.00	
Capital au 1er janvier	48'244.24	37'913.91
plus : profit de l'exercice 2009	13'936.23	
plus : profit de l'exercice 2008		10'330.33
Capital de l'association (découvert = -)	62'180.47	48'244.24
TOTAL DU PASSIF	78'857.12	53'693.49
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>	<hr style="border-top: 3px double black;"/>

MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS
41, rue de la Synagogue
1204 GENEVE

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARATIF AU 31 DECEMBRE


	2 0 0 9	2 0 0 8
PRODUITS	CHF	CHF
Entretien de médiation	34'228.00	44'343.60
Formation, sensibilisations internes	23'750.00	12'800.00
Entretien de médiations pénales	650.00	5'720.00
Revenus sous-locations	7'234.00	10'706.00
	65'862.00	73'569.60
Intérêts actifs	89.45	95.10
Cotisations membres	1'420.00	1'560.00
	1'509.45	1'655.10
Département de la solidarité et de l'emploi	128'000.00	128'000.00
Indemnité Régie pour déménagement	35'000.00	0.00
Dons	9'630.00	2'850.00
	172'630.00	130'850.00
TOTAL DES PRODUITS	240'001.45	206'074.70
CHARGES		
Honoraires médiateurs indépendants	22'567.50	23'952.50
Honoraires formateurs indépendants	5'400.00	0.00
Honoraires jetons comité, adm.	2'647.50	3'372.50
	30'615.00	27'325.00
Salaires médiateurs	17'168.30	16'906.50
Salaires formateurs	8'432.00	8'160.00
Salaires jetons comité, adm.	4'319.80	5'635.50
Salaires bureau	44'388.75	42'831.25
	74'308.85	73'533.25
Salaires non soumis AVS rentier	0.00	8'662.50
Frais de formation	391.00	194.15
Forfaits	5'282.30	5'418.00
Frais divers du personnel	1'541.70	0.00
Charges sociales	8'675.00	12'659.74
	15'890.00	26'934.39
Frais généraux : selon détail	85'457.22	66'367.48
Amortissements	15'094.15	1'584.25
TOTAL DES CHARGES	221'365.22	195'744.37
Attribution au Fond d'Aménagement	4'700.00	
Résultat (Bénéfice) de l'exercice	13'936.23	10'330.33
	240'001.45	206'074.70


MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS
41, rue de la Synagogue
1204 GENEVE


DETAIL DES FRAIS GENERAUX COMPARATIF AU 31 DECEMBRE

	2 0 0 9	2 0 0 8
	CHF	CHF
Loyer et charges	29'612.80	33'427.65
Electricité	613.85	447.40
Entretien nettoyyages	4'285.65	4'370.55
Cafétéria	1'014.40	1'158.55
Achat petit matériel	132.00	4.40
Assurances des locaux	740.70	740.70
Fournitures de bureau	1'355.90	717.40
Informatique	888.95	0.00
Frais de port	1'564.85	1'118.98
Téléphones, fax	2'296.40	2'047.95
Photocopies	382.20	372.80
Honoraires	4'475.00	3'330.00
Honoraires supervisions & Etude en Communication	1'500.00	5'600.00
Frais de CCP et banque	207.37	193.45
Commissions cartes crédit	942.60	525.10
Documentation	178.20	92.00
Dons cotisations	1'197.85	490.00
Publicité	16'976.70	8'429.90
Frais site Internet	2'385.00	890.65
Aide sociale	5'071.00	2'110.00
Frais divers	128.20	300.00
Frais déménagement et aménagement	9'507.60	0.00
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	85'457.22	66'367.48

Nous adressons nos vifs remerciements

 Au Département de la Solidarité et de L'emploi

 À nos membres de soutien

 Aux communes suivantes :

- Anières
- Bardonnex
- Bernex
- Collex-Bossy
- Satigny
- Vandoeuvres

Pour leur subvention, leurs cotisations et leurs dons sans lesquels la Maison genevoise des Médiations ne pourrait vivre.

La Maison genevoise des Mediations est une association subventionnée par

l'Etat de Geneve

